

# INFO FIBRE - NON A LA FIBRE PLUS CHERE QUE L'ADSL...

## SITUATION ACTUELLE

C'est un fait acquis : tous les opérateurs appliquent désormais un tarif bien plus élevé sur une offre "fibre" que sur l'offre "ADSL" équivalente.... Pour exemple :

- FREE, qui impose un surcoût de 5,99 euros / mois sur sa nouvelle Freebox Révolution au titre d'une "mise à disposition de boucle locale dédiée" ... mais pas sur l'ancienne Freebox v5 "fibre"... décidément, chez FREE, on n'a pas tout compris...
- SFR, qui impose un supplément de 3 euros / mois sur ses abonnements "fibre", quelque soit le type de box....,
- ... et même ORANGE qui, après nous avoir vertueusement indiqué en juillet dernier ne pas céder à cette tentation, facture désormais 5 euros / mois de plus sur les offres "fibre"....

## L'AVIS DE L'ARC

- Nous avons dénoncé l'alibi fallacieux du "droit d'accès à la boucle locale optique" employé par les opérateurs pour tenter de justifier ces frais additionnels... et seul FREE fait encore référence à la "boucle locale dédiée"... les autres opérateurs affichant désormais clairement et sans justification ce surcoût appliqué aux abonnements "fibre",
- De plus, FREE et SFR ont profité des hausses de TVA de février dernier pour tenter de faire passer discrètement ces surcoûts... ORANGE les ayant imités tout récemment...
- Dans la mesure où le décret n° 2009-54 du 15/01/2009 stipule que *"L'installation, l'entretien, le remplacement et le cas échéant la gestion des lignes se font aux frais de l'opérateur signataire de la convention"*... il est clair que ces surcoûts apparaissent comme un moyen de contourner cette obligation de gratuité en faisant payer aux usagers sur les abonnements ce qu'ils ne peuvent faire payer lors de l'installation...
- ... et ce au moment où les mêmes opérateurs commencent à baisser les tarifs de leurs forfaits mobiles face à l'arrivée imminente de FREE dans la téléphonie mobile....,
- Malheureusement, ces surcoûts ne peuvent que dissuader tous les usagers dont les débits ADSL actuels suffisent à leurs besoins, c'est-à-dire une majorité d'abonnés....,
- Il ne faut donc guère s'étonner que le taux des abonnements très haut débit peine à "décoller" avec 12,8% des appartements éligibles... quel service public ou privé peut se satisfaire d'un tel résultat ?....
- D'où notre conseil, tant pour ces surcoûts que pour la convention type ARCEP : **interrogez-vous pour savoir si vos débits ADSL ne suffisent pas à vos besoins actuels... en attendant qu'un opérateur réponde enfin aux attentes de nos adhérents....**